



Conseil

Si vous n'avez pas encore créé votre compte Info Retraite en ligne, nous vous recommandons vivement de le faire !



Rappel

DEPOSER MA DEMANDE DE PENSION

La pension de vieillesse n'est pas attribuée automatiquement et il faut en faire la demande **6 mois avant la date de départ souhaitée**.

1. Vous connecter à votre espace personnel dans la rubrique **«Mon compte retraite»** sur le site Cavimac.
2. Consulter la rubrique **«Mes démarches»**.

Si vous souhaitez obtenir des informations, le service retraite et carrière est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h

01 41 58 45 45

retraite@cavimac.fr

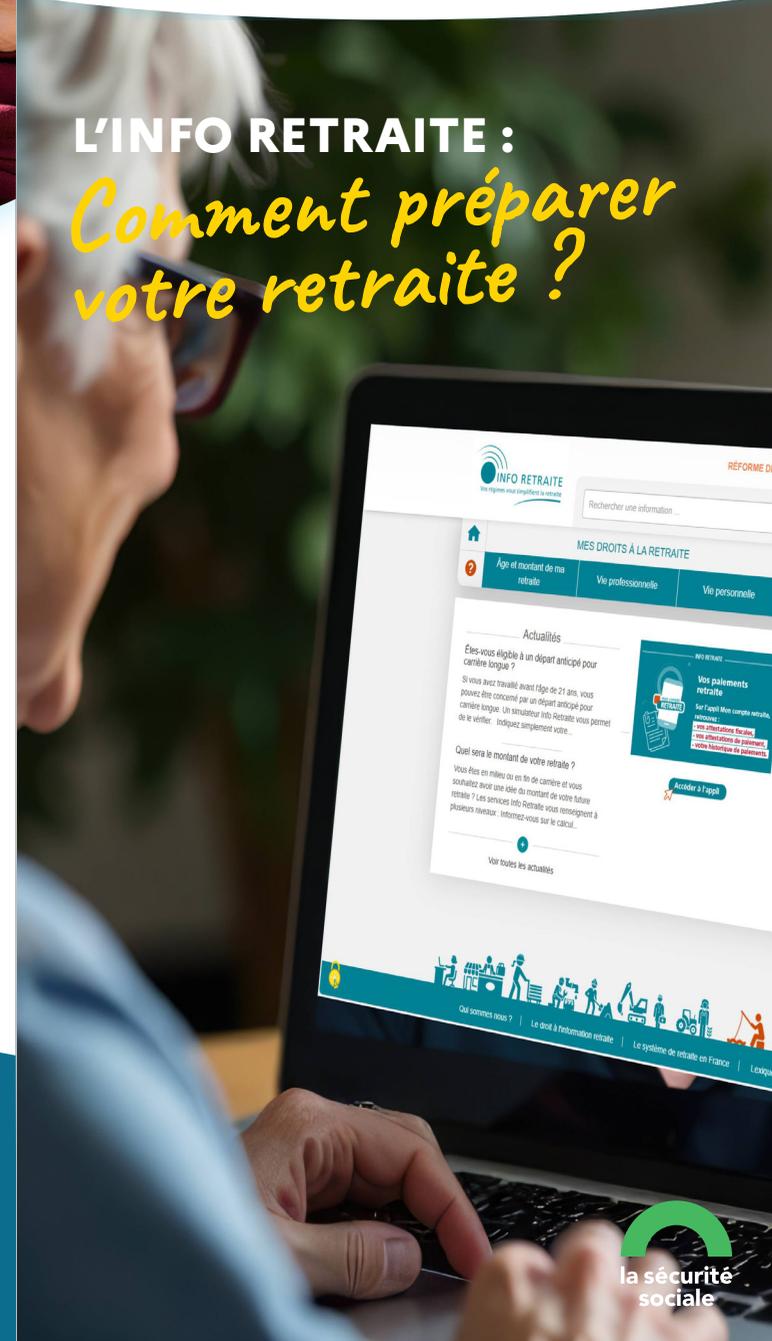
Restons connectés !

TOUTES LES ACTUALITÉS SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.cavimac.fr

Cavimac – Le Tryalis – 9, rue de Rosny – 93100 Montreuil
Tél. 01 41 58 45 45

L'INFO RETRAITE : Comment préparer votre retraite ?



Qu'est-ce que l'Info Retraite ?

L'Info Retraite est un site officiel du gouvernement rassemblant des services et des informations des divers régimes de retraite dont les assurés sociaux ont relevé au cours de leur carrière.

À qui s'adresse-t-il ?

- Jeunes actifs en début de carrière
- Travailleurs au milieu de leur parcours professionnel
- Professionnels s'approchant de l'âge de la retraite
- Aux assurés culturels s'approchant de l'âge de la retraite
- Et, bien entendu, aux retraités eux-mêmes.

L'objectif de cette plateforme :

- Simplifier l'accès aux démarches et à l'information pour l'ensemble des **futurs pensionnés et bénéficiaires actuels de la retraite**.

Comment créer un compte Info Retraite ?

La création d'un espace Info Retraite est **simple et rapide**, vous pouvez :

- soit créer un compte directement **via votre espace France Connect** (Ameli, Impots.Gouv,...) ;
- soit directement sur le site Info Retraite avec **votre numéro de Sécurité sociale** et **la création d'un mot de passe**.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

L'Info Retraite vous permet d'anticiper et de préparer votre demande de retraite en toute sérénité.

Pour cela, vous avez accès à 2 services :

● Demande de certification de la carrière :

Si, lors de votre consultation, vous constatez une anomalie, il vous est possible de faire une demande de régularisation de votre carrière **à partir de 55 ans**. Celle-ci sera transmise automatiquement au régime de Sécurité sociale concerné.

● M'informer sur ma retraite :

Vous avez la possibilité de demander à partir de 35 ans un relevé individuel de situation (RIS) qui est un document récapitulatif de l'ensemble des trimestres et des points acquis respectivement auprès des régimes de Sécurité sociale de base et complémentaire. Le RIS est également envoyé à l'assuré **tous les cinq ans** à l'initiative de la Cavimac **à partir de 35 ans jusqu'à 50 ans**.

Vous pouvez aussi, à partir de 55 ans, **demandeur une estimation indicative globale (EIG)** de votre pension future afin de vous éclairer sur votre date de départ. L'EIG est transmise **tous les cinq ans** à l'assuré **à partir de l'âge de 55 ans jusqu'à 65 ans**.

Comment obtenir le RIS et l'EIG ?

1. vous connecter à votre espace personnel dans la rubrique **«Mon compte retraite»** sur le site Cavimac.
2. Vous serez alors redirigé(e) sur **«info-retraite.fr»** puis consulter ensuite la rubrique **«Ma carrière»** pour obtenir le RIS et la rubrique **«Mon estimation retraite»** pour obtenir l'EIG.

Les avantages :

- Accéder à votre carrière 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- Faciliter les démarches de manière dématérialisée, simple et rapide ;
- Permettre d'anticiper votre départ en retraite en toute sérénité ;
- Effectuer une seule demande de pension pour l'ensemble de vos régimes de retraite de base et complémentaire ;
- Permettre de suivre l'avancement de votre demande à tout moment, depuis l'espace «Compte retraite» en ligne
- Avoir la possibilité de recevoir des RIS et EIG dans le cadre des campagnes systématiques ou à la demande.

Attention :

- **le compte est nominatif et personnel**
- Pas de compte de collectivité
- 1 compte = 1 assuré.

Bon à savoir

Info Retraite est accessible :



via son site internet www.info-retraite.fr



son application mobile (smartphone, tablette)



Visitez le site web en scannant le QR code

